



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/643/Add.1
17 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 120 de l'ordre du jour

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la Cinquième Commission (Partie II)

Rapporteur : M. Igor V. GOUMENNY (Ukraine)

I. INTRODUCTION

1. Les précédentes recommandations de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 120 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/51/643.

2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à ses 21e, 23e, 25e, 26e, 30e, 31e, 34e, 37e et 46e séances, les 5, 7, 8, 11, 19, 21 et 29 novembre et les 6 et 17 décembre 1996. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/51/SR.21, 23, 25, 26, 30, 31, 34, 37 et 46).

3. En sus des documents indiqués au paragraphe 3 du document A/51/643, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/50/7/Add.8);

b) Rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/51/421 et Corr.1);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Examen de l'application de la politique de l'Organisation des Nations Unies en matière de recrutement, d'affectation et de promotion (Deuxième partie. Affectation et promotion)" (A/51/656);

d) Rapport du Secrétaire général sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/49/13);

e) Rapport du Secrétaire général sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/49/60 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1);

f) Note du Secrétaire général sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/50/2 et Add.1);

g) Rapport du Secrétaire général sur le rapport entre les engagements de carrière et les engagements pour une durée déterminée (A/C.5/51/34);

h) Lettre datée du 12 novembre 1996, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Sixième Commission (A/C.6/51/7).

EXAMEN DE PROPOSITIONS

A. Projet de décision A/C.5/51/L.18

4. À la 46e séance, le 17 décembre, le représentant de l'Ukraine et Rapporteur de la Commission a présenté un projet de décision intitulé "Amendements au Règlement du personnel" (A/C.5/51/L.18), issu de consultations officieuses.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/51/L.18 (voir par. 8, projet de décision I).

B. Projet de décision A/C.5/51/L.30

6. À la 46e séance, le 17 décembre, le représentant de l'Ukraine et Rapporteur de la Commission a présenté un projet de décision intitulé "Gestion des ressources humaines" (A/C.5/51/L.30), issu de consultations officieuses.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/51/L.30 (voir par. 8, projet de décision II).

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

PROJET DE DÉCISION I

Amendements au Règlement du personnel

L'Assemblée générale prend note des amendements aux séries 100 et 200 du Règlement du personnel qui figurent dans le rapport du Secrétaire général¹, sans

¹ A/C.5/51/7.

préjudice de l'examen du point 120 de l'ordre du jour, intitulé "Gestion des ressources humaines", à la première partie de la reprise de sa cinquante et unième session.

PROJET DE DÉCISION II

Gestion des ressources humaines

L'Assemblée générale

a) Décide de reporter à la première partie de la reprise de sa cinquante et unième session l'examen du point intitulé "Gestion des ressources humaines", ainsi que celui des rapports présentés sur la question, notamment les rapports du Corps commun d'inspection restant à examiner, intitulés "Examen de l'application de la politique de l'Organisation des Nations Unies en matière de recrutement, d'affectation et de promotion (Deuxième partie. Affectation et promotion)"², "Relations administration-syndicats dans le système des Nations Unies" et "Étude comparative des méthodes utilisées pour appliquer le principe de la répartition géographique équitable dans les organismes appliquant le régime commun des Nations Unies"³, et d'accorder à cette question une attention prioritaire;

b) Prie le Secrétaire général, en attendant qu'elle ait examiné la question, et à titre intérimaire :

- i) D'examiner la nécessité du gel général du recrutement et de faire contrôler et suivre par le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat toutes les décisions prises en matière de recrutement, de nomination, d'affectation et de promotion, compte tenu de la nécessité de recruter des candidats originaires des États Membres non représentés et sous-représentés, et d'arriver à un équilibre entre les sexes dans la composition du Secrétariat;
- ii) De ne pas élargir les arrangements qui existent en matière de délégation de pouvoir en ce qui concerne les recrutements, nominations, affectations et promotions;
- iii) De ne recruter du personnel pour des périodes de courte durée sur des postes inscrits au budget ordinaire que lorsqu'il faut remplacer à titre temporaire des fonctionnaires en mission ou en congé;
- iv) De ne déroger aux règles et procédures habituelles que lorsqu'il s'agit du recrutement, de la nomination, de l'affectation ou de la promotion de secrétaires généraux adjoints, de sous-secrétaires généraux, d'envoyés spéciaux, quel que soit leur rang, et de membres du Cabinet du Secrétaire général;

² A/51/656, annexe.

³ A/51/705, annexe.

- v) De continuer à s'abstenir de transformer des engagements de durée déterminée en engagements permanents jusqu'à ce qu'elle se soit prononcée sur le rapport pertinent;
- vi) De lui rendre compte à la première partie de la reprise de sa cinquante et unième session de toutes les procédures de recrutement, de nomination, d'affectation et de promotion postérieures au 1er novembre 1996.
